

The logo for ClearLine, featuring the brand name in a white, italicized sans-serif font on a red, slanted rectangular background.

NEUTRALISANT UNIVERSEL

PRINCIPE

Le mélange de neutralisants est ajouté au milieu de pré-enrichissement chaque fois que la présence de solution désinfectante est connue ou suspectée.

Le phosphate de sodium joue le rôle de tampon.

Le thiosulfate de sodium neutralise les composés oxydants (chlore et hypochlorites, iode, peroxyde d'hydrogène, acide peracétique, etc...).

La lécithine et les polysorbates (Tween®) neutralisent les ammoniums quaternaires, les amines gras, les composés amphotériques, les composés phénoliques et dérivés (orthophénol, phényléthanol, phénoxyéthanol, triclosan), les biguanides et composés similaires et les alcools.

La L-histidine neutralise les aldéhydes.

FORMULE

Ingrédients en grammes pour 862 ml d'eau purifiée.

Phosphate disodique, 7 H ₂ O	75,45
Thiosulfate de sodium, 5 H ₂ O	7,80
Lécithine	3,00
L-Histidine HCl, H ₂ O	1,00
Tween® 20	20,00
Tween® 80	30,00

Ce milieu peut être ajusté et/ou supplémenté en fonction des critères de performances imposés

CONDITIONS DE CONSERVATION avant ouverture

Flacons: 15 - 25°C à l'obscurité

La date d'expiration est indiquée sur l'emballage.

UTILISATION

Ce mélange est généralement utilisé à raison de 10 % du volume final du milieu de pré-enrichissement.

LIMITES ET PRECAUTIONS

Le thiosulfate et l'excès de sodium peuvent être nocifs pour certaines espèces bactériennes.

BIBLIOGRAPHIE

1. ISO 6887. Microbiologie des aliments - Préparation des échantillons, de la suspension mère et des dilutions décimales en vue de l'examen microbiologique – Partie 1 : règles générales pour la préparation de la suspension mère et des dilutions décimales.
2. NF EN 1276. Antiseptiques et désinfectants chimiques - Essai quantitatif de suspension pour l'évaluation de l'activité bactéricide des antiseptiques et des désinfectants chimiques utilisés dans le domaine de l'agro-alimentaire, dans l'industrie, dans les domaines domestiques et en collectivité - Méthode d'essai et prescriptions (phase 2, étape 1).